

790
636

BULLETIN

1327

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

20^E ANNÉE



A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Voltaire, 9

1893

COMMENT *LIEUX* EST DEVENU *VAURÉAL*.

Dans sa note sur Nicolas Parvy, architecte du chapitre de Notre-Dame de Paris, insérée au *Bulletin de la Société* de l'année 1892, pages 28 et suivantes, notre honorable confrère M. Eugène Thoison énumère les églises réparées ou reconstruites par cet architecte. Il cite entre beaucoup d'autres celle de *Lieux*, paroisse qu'il place près Andresy. On chercherait vainement ce nom sur les cartes des environs de Paris dressées postérieurement à 1656.

Lieux (*locus, leus, lieux*) a, depuis cette époque, vu changer son nom en celui de Vauréal (*Vallis regia*).

L'auteur des *Rues* et des *Environs de Paris* (Paris, Valleyre, 1745) désigne cependant encore cette paroisse sous le nom de *Lieux*, village, écrit-il, à sept lieues de Paris, d'où l'itinéraire à suivre pour y arriver est indiqué par la porte Saint-Honoré, le Roule, Neuilly, Nanterre, Chatou, Saint-Germain-en-Laye, Poissy, Andresy et Jouy-le-Moutier.

Il existe aux archives de la commune de Vauréal, laquelle fait partie du canton de Pontoise, une note communiquée par M. Bertrand-Lacabane, archiviste du département de Seine-et-Oise, à la suite d'un rapport d'inspection fait en 1881-1882, note ayant trait au nom substitué en 1656. Il en ressort qu'Antoine Guérapin, maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et conseiller d'État, se rendit adjudicataire, par décret du 19 août 1644, de la terre de *Lieux*; que, deux ans après, il acquit du duc de Chevreuse, suivant contrat du 8 mai 1646, notamment la haute, moyenne et basse justice de *Lieux* et de Jouy-le-Moutier; et que, le 14 juillet 1656, il obtint de Louis XIV des lettres patentes érigeant la terre et seigneurie de *Lieux*, avec les fiefs en dépendant, en baronnie sous le nom de *Vauréal*. Cette substitution de nom se trouva due à cette circonstance qu'Antoine Guérapin venait de se faire accorder, par lettres patentes datées du mois de janvier de la même année, l'érection, également en baronnie, de la seigneurie de Vauréal, sise sur le territoire d'une paroisse constituant la commune actuelle du Chatelier, arrondissement de Sainte-Menehould, département de la Marne, et qu'il eut la volonté et l'autorisation de donner ce même nom à sa terre de *Lieux*.

M. Bertrand-Lacabane signale à cette occasion les articles E. 2736 à E. 2780 de l'Inventaire des archives de Seine-et-Oise comme une source intéressante à consulter pour l'histoire de cette localité.

La paroisse de *Lieux* n'est pas la seule qui, dans les environs de Paris, ait reçu un nom nouveau.

Nous pouvons citer Bonnes, dénommée Chamarante en 1686, et Châtres-sous-Monthéry, devenue Arpajon depuis 1721.

Claire-Gilbert d'Ornaison de Chamarante, propriétaire de Bonnes près Étrechy, obtint en effet, par lettres patentes enregistrées au Parlement le 5 avril 1686, la réunion en une seule terre de la seigneurie de Bonnes et autres lieux circonvoisins et leur érection en comté sous le nom de Chamarante, devant relever comme fief de la grosse tour d'Étampes.

Quant à Châtres, Louis d'Arpajon, d'une famille originaire du Rouergue, lieutenant général des armées du roi, se fit délivrer des lettres patentes, datées du mois d'octobre 1720, enregistrées le 12 décembre suivant par le Parlement, séant alors à Pontoise, par lesquelles les terres et seigneuries de Châtres-sous-Monthéry, de la Bretonnière et de Saint-Germain, avec tous leurs fiefs, droits et revenus, furent réunies et érigées en marquisat sous le titre de marquisat d'Arpajon.

Alphonse BOULÉ.
